

Créer de la valeur économique, écologique et sociale en s'appuyant sur le projet.

○

LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Société de projet publique

Création par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris – établissement public 100% détenu par l'État français garant de la réalisation du projet

Gouvernance

Un conseil de surveillance, composé de représentants de l'État et des collectivités territoriales et un directoire de trois membres

Loi relative au Grand Paris

La Société du Grand Paris a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation, qui comprend la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion, ainsi que l'acquisition des matériels roulants conçus pour parcourir ces infrastructures et, dans les conditions de l'article 19, leur entretien et leur renouvellement, dans les conditions prévues par la loi du 3 juin 2010.

NOS RESSOURCES

Humaines

- 1000 collaborateurs
- 8 000 personnes mobilisées sur les chantiers par les entreprises travaux
- Plus de 4 000 entreprises mobilisées depuis le début des travaux

Financières

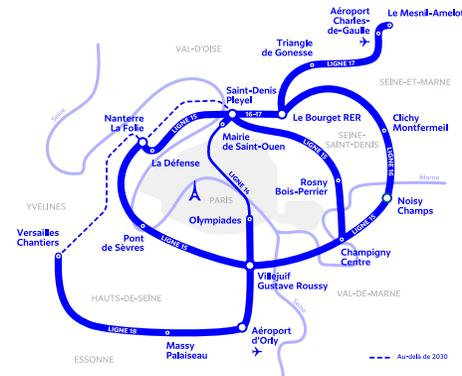
- Le financement de la Société du Grand Paris repose sur l'émission d'emprunts obligataires sécurisés et par la perception de ressources fiscales locales affectées par l'État

Territoriales

- Un dialogue permanent avec les élus et les populations concernés: 134 communes et 7 départements
- Débat public: plus de 15 000 personnes lors de 55 réunions publiques
- 7 enquêtes d'utilité publique

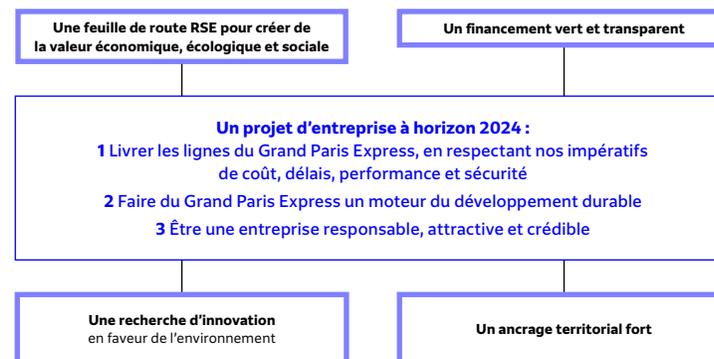
NOS ACTIVITÉS

• Réalisation du Grand Paris Express



- Conduite de projets immobiliers et d'aménagement autour des gares
- Mise en place de réseaux de télécommunication performants (5G, fibre optique...)
- Modernisation du réseau existant: 3,5 milliards d'euros engagés

NOS ENGAGEMENTS



NOS OBJECTIFS DE CRÉATION DE VALEUR

1. Piloter le projet dans le dialogue, de manière humaine et éthique

- Entretenir un dialogue continu avec les parties prenantes externes propice à la création de valeur pour les territoires
- Disposer d'une gouvernance adaptée et garantir la transparence et la loyauté des pratiques de l'entreprise
- Prévenir les risques liés à la sécurité du projet
- Assurer la santé, la diversité, l'égalité de traitement et les parcours professionnels des collaborateurs

2. Construire en préservant l'environnement et contribuer à la résilience de la ville de demain

- 27 à 51 millions de tonnes équivalent CO₂ économisées d'ici 2070
- 100% des chantiers avec prescriptions environnementales
- Favoriser une mobilité active et décarbonnée et des quartiers de gare résilients au changement climatique
- Préserver la biodiversité par l'évitement, la réduction et la compensation en phase de chantier et par son intégration dans la ville
- 70% de déblais valorisés

3. Contribuer au développement des villes durables et inclusives

- Un service de transports moderne pour un gain de temps sur les trajets franciliens du quotidien
- Un accès favorisé à l'emploi, à la formation, à la santé, à la culture et aux opportunités
- À moins de 10 mn à pied d'une gare: 408 établissements de santé, 130 établissements enseignement supérieur, 270 équipements culturels
- Plus de 95% des habitants de la métropole vivront à moins de 2km d'une gare
- Un métro accessible et intégré dans le patrimoine de demain
- 250 000 à 400 000 logements créés dans les communes desservies dont 20% de logements sociaux et 10% de logements intermédiaires
- Plus de 115 000 emplois créés à la livraison et au moins 10% d'emplois en insertion pendant les chantiers
- Au moins 20% du montant des marchés de travaux réalisés par des TPE/PME
- Un développement économique durable favorisant l'attractivité du Grand Paris (10-20 milliards d'euros de PIB additionnel par an après 2030)